



Formation des Hydrographes HYDRO3 AFHy Présentation et Règlement

1- Public visé

les formations sont destinées aux personnes travaillant pour un service membre de l'Association Francophone d'Hydrographie (AFHy). Une reconnaissance d'un niveau HYDRO3 est délivrée à l'issue du parcours.

En contrepartie, la participation au programme de formation de l'AFHy implique l'adhésion aux statuts de l'association et au présent règlement.

2- Contexte

Le programme de formation permet au public formé d'acquérir les connaissances nécessaires à la pratique de la bathymétrie au niveau HYDRO3.

Depuis 2020, seul le niveau HYDRO3 validé est reconnu par le schéma de certification des hydrographes. Il correspond à l'ancien niveau H2.

La certification H3 proposée jusqu'en 2020 est désormais abandonnée en tant que telle. Elle est remplacée par une attestation de suivi des formations proposées par l'AFHy.

HYDRO3 (ancienne certification H2)	(ancienne certification H3)
Doit posséder une connaissance pratique des levés hydrographiques portuaires, estuariens, fluviaux et littoraux. Doit être à même de diriger l'exécution de levés et mesures hydrographiques dans les sites précités suivant une méthodologie connue en appliquant une procédure qui lui a été enseignée.	Personnel d'exécution. Doit posséder des notions d'hydrographie et une connaissance pratique des équipements.

3- Programme

Ce programme s'articule autour de 4 stages de 3 à 4 jours appelés modules (voir le détail des différents modules en annexes)

- l'ensemble des modules étant obligatoire pour valider le cycle de formation.

N° Module	Contenu et lieu du Module	Période indicative	Contrôle
Module 1	Environnement fluvial et maritime (Brest)	janvier-février	Au module 4
Module 2	Positionnement et mise en œuvre d'un GNSS (Brest)	janvier-février	Au module 4
Module 3	Conduite d'un levé hydrographique (Brest)	janvier-février	Au module 4
Module 4	Pratique d'un levé hydrographique (Brest)	Fin mai/début juin	Durant le stage + devoir à renvoyer

Tous les modules font l'objet d'un examen de contrôle à l'issue du cours ou lors du module suivant, pour permettre aux candidats de travailler et de compléter les acquis entre les sessions. Le contrôle de chaque module peut être présenté 3 fois maximum et dans un délai de 5 ans maximum à compter de la date du premier module considéré. Au delà, le cursus entier doit être recommencé. Si le candidat échoue au même contrôle 2 fois de suite sans avoir assisté au cours, il lui sera fait obligation de suivre à nouveau le stage pour se présenter la troisième fois au contrôle.

Les candidats ayant validé tous les modules selon les modalités décrites ci-dessous, sont aptes à présenter un mémoire à soutenir devant un jury, pour validation du niveau HYDRO3. L'hydrographe est validé en HYDRO3 fluvial et maritime selon l'expérience professionnelle acquise lors de son passage à l'épreuve orale décrite ci-dessous.

4- Modalités d'inscriptions

Les participants s'inscrivent par mail ou courrier auprès du correspondant de l'AFHy ou du responsable du GT Formation (voir coordonnées en fin de document). L'inscription comporte un acte de candidature avec les coordonnées complètes du candidat ainsi que de la personne à contacter par les organismes de formation (tél, fax, mail, adresses). La fiche de compétence doit être retournée avec l'acte de candidature.

Dès l'inscription effectuée et validée par l'AFHy, le service recevra un mail l'informant de l'admission à la formation. L'AFHy transmet à chaque nouvelle session la liste des inscrits auprès des organismes de formation.

Les convocations ainsi que les démarches administratives sont réglées directement entre les organismes de formation et les services des candidats.

Les dates des modules sont sujettes à modifications et annoncées en fonction des disponibilités des organismes de formation.

5- Validation

5.1 Modalités de validation de la formation HYDRO3

-Les modalités de validation de la formation **HYDRO3** les suivantes:

- Obtenir une note minimum de 10/20 à chacun des 4 modules
- Envoyer à l'AFHy la fiche de compétences en annexe, mise à jour à la date de remise du rapport (voir ci-dessous) et pouvoir justifier de 2 années de pratique significative de levé hydrographique à la **date de présentation de l'oral** au jury. Ces années devront avoir permis au candidat de mettre en pratique, au moins occasionnellement, des activités couvrant l'ensemble des domaines décrits dans la fiche de compétences. Le jury évaluera la maîtrise de l'ensemble de ces activités : voir ci-dessous.
- Etablir en fin de cursus un rapport détaillé des activités hydrographiques ou d'un levé particulier qui sera évalué par le jury de l'épreuve orale. Ce rapport sert de base au jury pour évaluer les compétences professionnelles du candidat. Seules certaines d'entre elles seront approfondies à l'oral. Le rapport doit donc être le plus complet et représentatif possible du spectre d'activité individuelle du candidat.
- Se présenter à l'épreuve orale en fin de cursus et être admis Hydrographe HYDRO3 par le Jury.

Le jury reste souverain pour la délivrance de la reconnaissance HYDRO3, mais en cas de refus expliquera sa décision au candidat pour lui permettre d'identifier ses points faibles et d'y remédier. En cas d'échec, le candidat pourra se représenter à l'oral les deux années suivantes.

5.2 Déroulement de l'épreuve orale des HYDRO3 et recommandation

- Les rapports, accompagnés d'un curriculum vitae, sont à envoyer numériquement au format pdf au secrétariat du Jury avant la date limite pour transmission immédiate aux membres du jury. Trois exemplaires papier seront envoyés en parallèle (original) au responsable du GT formation. La date limite d'envoi sera précisée à l'issue du dernier stage pour chaque jury organisé.
- L'objectif du rapport est un document de 20 à 30 pages (sans les annexes, qui ne doivent toutefois comporter que des compléments d'information et des planches), avec présentation du contexte de travail du candidat, et de sa conduite d'une campagne de mesure, avec sa compréhension des objectifs, la préparation des mesures, leur traitement, la qualification de leur qualité et les restitutions. La présentation du service devra être succincte.
- Le rapport doit rendre compte de l'activité du candidat en hydrographie au sein de sa structure d'emploi. L'évaluation porte autour de son activité personnelle. Le candidat expose dans ce document, l'organisation d'un levé spécifique ou de l'architecture générale de son travail en matière de levé hydrographique. Il veillera à mettre en lumière les points importants d'un levé bathymétrique :
 - objectifs de qualité à atteindre lors d'un levé,
 - aspects règlementaires,
 - incertitudes des mesures.

- La présentation du rapport devant le jury par le candidat dure 20 minutes suivies de 15 minutes de questions. Il faudra prévoir un support de présentation numérique (type powerpoint), synthétisant les informations essentielles devant ressortir pendant la présentation.
- Le jury évalue, à la lecture du rapport et à l'aide des éléments présentés en soutenance, les compétences du candidat dans les domaines de :
 - La préparation (logistique, technique, planification) d'un levé hydrographique ;
 - La conduite des travaux d'acquisition de données, tant à terre, qu'embarqué ;
 - Le traitement et la qualification des données acquises ;
 - La fourniture de produits.

Les savoirs théoriques associés à ces différentes activités sont également évalués par le jury. L'épreuve orale devant le jury est destinée à vérifier la maîtrise personnelle par le candidat des éléments de son mémoire final et surtout à apprécier la capacité du candidat à diriger l'exécution de levés et mesures hydrographiques.

- Il est recommandé aux candidats de répéter leur soutenance auprès de membres de leur structure d'emploi, voire de leur hiérarchie afin de :
 - S'assurer que le support de présentation utilisé est adapté à l'épreuve ;
 - Contrôler et maîtriser leur temps de présentation.
- Pour les candidats employés dans des structures qui ne leur permettent que d'exercer une partie du métier d'hydrographe, la mise en place d'un compagnonnage préalablement à l'examen, permettant de maîtriser l'ensemble des compétences pouvant faire l'objet de questions et d'évaluation de la part du jury est à envisager. La fiche de compétences fournie en annexe doit servir de guide pour évaluer le niveau de pratique du candidat et juger de la complétude de son expérience professionnelle. Elle permet d'identifier, dès l'inscription au cycle de formation, les domaines d'activité dans lesquels la mise en place d'un compagnonnage est nécessaire
- A la fin de l'épreuve orale, le jury se réunit et valide la qualification HYDRO3 du candidat s'il juge son niveau de maîtrise satisfaisant. Par la suite, un procès verbal est établi par le responsable du groupe de travail Formation. L'AFHy délivre alors un certificat papier signé de son président, du directeur de l'enseignement de l'école du SHOM et du représentant de l'AFHy membre du jury (cf. §5.3).
- Les éventuelles conséquences que l'employeur du candidat peut tirer de la délivrance de ce certificat sont de sa responsabilité exclusive.
- En cas d'échec à l'oral, un courrier informe le service concerné.

5.3 Composition du jury

Le jury se réunit une fois par an maximum, à une période fixée par le groupe de travail « Formation » de l'AFHy. Généralement la date est choisie de fin janvier à mi-février.

Il est composé des personnes suivantes :

- Le président de l'AFHy qui préside le jury ;
- Le directeur de l'enseignement de l'école du SHOM ;

- Un représentant de l'AFHy.

En plus des membres du jury, il est recommandé qu'un représentant de l'employeur du candidat assiste en tant qu'observateur. Il donne des éléments d'information et de contexte supplémentaires au jury si besoin, mais ne dispose pas de voix délibérative.

5.4 Modalités de validation de la formation HYDRO3

- Les modalités de validation de la formation **HYDRO3** sont les suivantes:

- Il suffit d'avoir suivi les quatre modules proposés par l'AFHy dans son cycle de formation. La commission qui se réunit pour la validation des HYDRO3 atteste de sa réussite au vu du procès verbal établi par le responsable du groupe de travail Formation.
- Cette commission a une composition identique à celle du jury décrit au §5.3.

6. Contacts

Correspondant AFHy: *(Contact de l'association)*

Pierre BOSSER

Siège social : ENSTA Bretagne 2, rue François Verny – 29806 Brest Cedex 9

Site : www.afhy.fr

Courriel : animateur@afhy.fr

SIRET 500 282 314 00011

Secrétaire GT Formation *(Inscription initiale, suivi de la formation et des candidats, suivi administratif)*

Claire MARION

Cnam Intechmer

Boulevard de Collignon

50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN

claire.marion@lecnam.net

tel 02 33 88 73 45

Centre de formation:

Ronan LE ROY

SHOM

13 rue du chatellier CS 92803 -

29228 Brest cedex 2

drh-for-eco@shom.fr

tel 02 56 31 24 09

fax 02 98 22 04 96